



**Juillet 2019**

**N° 2019 – 12**

## **Études scientifiques, armateurs, pollution aérienne et protection de la santé publique**

A nouveau, l'été venu, l'étude de Transports & Environnement relative à la pollution des paquebots de croisière publiée, Nice, son port, ses activités maritimes, comme la qualité de l'air sont redevenues la cible des médias. Sur le sujet, Libération du 4 juillet a consacré un dossier complet « **La vie des Niçois noircie par les ferries** » rédigé par Mathilde Frénois dans lequel responsables et adhérents de l'ANQAEV ont largement eu la parole. France3<sup>1</sup>, puis RTL ont pris la suite. Il faut dire que la publication de l'étude menée par les scientifiques de Transports & Environnement demeure une écharde solidement plantée dans la bonne conscience des armateurs. Mais ce n'est pas tout, le très sérieux Financial Times de Londres a édité un gros dossier solidement étayé consacré à « **Un transport maritime propre ?** » comparant la production de dioxyde de soufre par les navires dans les ports à celle des véhicules terrestres légers. A nouveau la disproportion entre les premiers et les seconds reste effarante.

Comme pour le Glyphosate, les pesticides, plus anciennement l'amiante et le tabac, les constatations scientifiques relatives à la pollution des navires se heurtent aux intérêts des grandes entreprises qui ripostent comme dans un article de La Provence du 9 juillet « **Pollution par les paquebots, les compagnies se rebiffent** ». Les études sont contestées parce que soi-disant incomplètes, mais un fait reste, en Méditerranée les fiouls utilisés sont 3500 fois et 1500 fois plus chargés en soufre que le diesel des véhicules terrestres, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ils le seront 500 fois plus. Certes, c'est un progrès, mais, il n'en reste pas moins que c'est nettement insuffisant et dès lors, comment expliquer la sévérité mise en œuvre contre les automobilistes et la mansuétude administrative dont bénéficie les armateurs ?

### **Un progrès qui s'ancre dans la durée**

Le 23 août 2018, lors d'un pic de pollution prévu à l'avance, à notre initiative, la Capitainerie du port de Nice avait demandé aux capitaines des navires devant manœuvrer et relâcher à Nice, d'utiliser le diesel marin la moins polluant, le 0,1% de teneur en soufre. Capitaines et armateurs ont appliqué cette consigne. De nouveau, cette procédure a été appliquée lors des pics de canicule et de pollution de la fin juin et du début juillet. Nous remercions les autorités, comme le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et le Commandant de la capitainerie du port de Nice, ainsi que les capitaines de navires et les armateurs, en particulier la Corsica-Sardinia Ferries de perpétuer ce progrès. Toutefois, nous souhaiterions que le passage au carburant à 0,1% de teneur en soufre s'effectue systématiquement dès l'entrée dans la zone portuaire de Nice.

---

<sup>1</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/port-nice-pollue-paquebots-1696936.html>



## Des études, des progrès et des échanges

Le fait que l'ANQAEV s'insère dans un réseau associatif national comme France Nature Environnement et que ses responsables participent aux échanges constants avec leurs homologues d'Ajaccio, Bastia, Toulon et Marseille, permet une coordination des demandes et la diffusion rapide des avancées et stagnations.

Récemment, Muriel Segondy, responsable de La Garde (réseau associatif corse) a obtenu une entrevue avec Édouard Philippe, 1<sup>er</sup> Ministre, et lui a remis en main propre nos revendications communes : la création d'une zone maritime nationale ou européenne où l'emploi du diesel marin à 0,1% serait obligatoire en attendant la création d'une zone maritime à émissions contrôlées de soufre (ECA) sur l'ensemble de la Méditerranée.

## Réunion du 11 juillet 2019 au parc Phoenix

Le secrétaire général a participé le 11 juillet au Parc Phoenix à la conférence « **Pour la santé des Citoyens, j'engage la mobilité douce et active** » organisée conjointement par Energies 2050, AtmoSud et l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur, avec le soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur, la Maire de Nice et la Région Sud PACA.

Monsieur Jean-Luc Fugit, député du Rhône et Président du Conseil National de l'Air a exposé les grandes lignes de la nouvelle loi d'orientation des mobilités, discutée le 10 juillet, et que le Sénat a refusé d'entériner estimant que les ressources fiscales n'étaient pas suffisantes. Selon le député, cette loi serait très utile pour le pays et devrait être votée en fin d'année.

Le transport maritime a été très peu abordé au cours de la conférence, mais reconnu comme source importante de pollution en particulier par les Oxydes d'Azote (NOx :17%).

Pour ANQAEV, ce fut une occasion de nous faire connaître et reconnaître une nouvelle fois auprès des élus et institutionnels locaux et de rencontrer AtmoSud représenté par Pierre-Charles Maria son Président et Dominique Robin, son Directeur pour les remercier de leurs efforts pour raffiner les mesures sur le Port de Nice. Une nouvelle coopération devrait en découler.

## Réunion du 18/09/2019 à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à la Préfecture de région à Marseille.

Les responsables de l'ANQAEV ont été invités à la réunion sur la qualité de l'air organisée par la DREAL le 18 septembre 2019 :

Nous avons posé quatre questions, qui nous l'espérons vivement, seront évoquées ce jour-là :

- 1 - *Comment les Plans d'Urgence Transports s'intègrent-ils dans les Plans de Protection de l'Atmosphère en ce qui concerne le transport maritime ?*
- 2 - *Comment l'État et les Collectivités Territoriales envisagent-ils d'inciter ou, de contraindre, les armateurs réticents à l'utilisation des carburants les moins polluants, comme le diesel marin à 0,1% de teneur en soufre et, surtout, le GNL ?*
- 3 - *La question de l'électrification des quais devient une question primordiale, y compris dans les Alpes Maritimes, quelles sont les solutions prévues ?*
- 4 - *Comment concilier les contraintes du "sur-tourisme" (exemple des nouveaux et démesurés paquebots de croisière) avec le Développement Durable et la protection de la santé publique.*

Daniel Moatti  
Président de l'ANQAEV

Gérard Bonnes  
Secrétaire Général

Pierre Colt  
Trésorier